

Commission du STATUT DE L'ARBITRAGE

Réunion par mail en date du 20 Septembre 2021

Présidence : Patrice LAVIGNON

Sont consultés : Mrs Patrick BAILLEUL - Jean-Claude DAGBERT – Claude FOURNIER - Francis FRAMMERY - Patrick QUENIART - Philippe VERCOUTRE

La commission a été consultée par mail afin de rendre désignable entièrement l'arbitre ci-dessous et ainsi débloquent son espace désignation.

CHANGEMENTS DE CLUB

La Commission étudie le rattachement du dossier transmis par la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage.

Les membres étudient les différentes pièces aux dossiers et dressent un tableau récapitulatif des demandes de changements de clubs, et, établissent un tableau récapitulatif

| Identité | Club 2020/2021 | Licence accordée auprès de | Date de la demande | Club formateur | Club de couverture 2021/2022 | Club de couverture 2022/2023 | Club de couverture 2023/2024 |
|-------------------------------|-------------------------------|----------------------------|--------------------|--------------------|------------------------------|------------------------------|------------------------------|
| FOURNIER Franck 1999682558 | 581455 GOUY SAINT ANDRE R. C. | 537276 A.S. CONCHIL | 02/09/2021 | 541581 VERTON F.C. | 6805 DISTRICT COTE D'OPALE | 6805 DISTRICT COTE D'OPALE | 537276 A.S. CONCHIL |

Rappel :

Les clubs en infraction ont jusqu'au 31 janvier 2022 pour présenter un candidat/une candidate.
Les formations FIA sont gérées par l'IR2F.



Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure article 152 des règlements généraux du District).

Le Président, Patrick LAVIGNON

Le secrétaire, Patrick QUENIART